

RCS : SAVERNE  
Code greffe : 6751

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de SAVERNE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 00084  
Numéro SIREN : 830 890 067  
Nom ou dénomination : AGRO RHIN S.A.S

Ce dépôt a été enregistré le 16/05/2019 sous le numéro de dépôt 1666

J81B/84

16 MAI 2019

B11666

**AGRO RHIN**  
Société par actions simplifiée  
Au capital de 1 800 000 €  
Siège social : 5 rue des Prés  
67520 MARLENHEIM  
830 890 067 RCS SAVERNE

**AGRO RHIN**  
Vereinfachte Aktiengesellschaft des französischen  
Rechts  
Mit einem Stammkapital i.H.v. € 1.800.000.-  
Sitz : 5 rue des Prés  
67520 MARLENHEIM  
Eingetragen im Handelsregister SAVERNE 830 890  
067

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE  
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU  
15 AVRIL 2019  
CERTIFIEE CONFORME PAR LE  
PRESIDENT**

**VOM GESCHÄFTSFÜHRER  
BEGLAUBIGTER AUSZUG AUS DEM  
PROTOKOLL DER BESCHLÜSSE DER  
ORDENTLICHEN  
JAHRSHAUPTVERSAMMLUNG  
VOM 15. APRIL 2019**

**DEUXIEME DECISION :**

L'Assemblée Générale approuve la proposition du Président et décide d'affecter le résultat de l'exercice s'élevant à - 12 372 € de la manière suivante :

**Résultat de l'exercice :** - 12 372 €

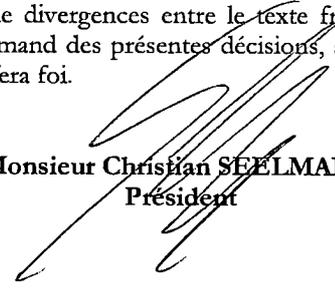
- En totalité au compte « Report à Nouveau »

Le compte « Report à Nouveau » ressortira ainsi à - 21 236 €.

Aucun dividende n'a pour l'instant été distribué. Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts aucune mention de distribution de dividende n'est indiquée dans ce rapport.

**Cette résolution est adoptée à l'unanimité.**

En cas de divergences entre le texte français et le texte allemand des présentes décisions, seul le texte français fera foi.

  
Monsieur Christian SEELMANN  
Président

**ZWEITER BESCHLUSS:**

Die Hauptversammlung genehmigt den Vorschlag des Geschäftsführers den Ergebnis des Wirtschaftsjahres, der € - 12.372.- beträgt, wie folgt zu verwenden:

**Ergebnis :** € - 12.372.-

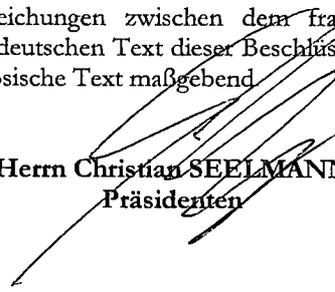
- Wird auf das Konto „Gewinnvortrag“

Das Konto „Gewinnvortrag“ wird somit € - 21.236. betragen.

Es wurden noch keine Dividenden ausgeschüttet. Gemäß Art. 243 bis des französischen Steuergesetzbuches ist in diesem Bericht keine Angabe über eine Dividendenausschüttung angegeben.

**Dieser Beschluss wird einstimmig angenommen.**

Bei Abweichungen zwischen dem französischen und dem deutschen Text dieser Beschlüsse ist allein der französische Text maßgebend.

  
Herrn Christian SEELMANN  
Präsidenten

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <b>SAS AGRO RHIN</b>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <b>12</b>					
Adresse de l'entreprise <b>5 B RUE DES PRES 67520 MARLENHEIM</b>		Durée de l'exercice précédent* <b>6</b>					
Numéro SIRET* <b>8 3 0 8 9 0 0 6 7 0 0 0 2 8</b>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le, <b>31/12/2018</b>					
		Brut 1	Amortissements, provisions 2				
			Net 3				
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISÉ	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG	38 899	2 000	36 898
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AQ			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU	26 250	2 158	24 091
		Immobilisations en cours	AV	AW	21 315		21 315
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Avances et acomptes	AX	AY			
		Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	2 478 965		2 478 965
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
Autres titres immobilisés		BD	BE				
	Prêts	BF	BG	2 162 554		2 162 554	
	Autres immobilisations financières*	BH	BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	BK	4 727 984	4 159	4 723 825	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY	598 813		598 813
		Autres créances (3)	BZ	CA	93 791		93 791
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD	CE			
	Disponibilités	CF	CG	55 188		55 188	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI				
	<b>TOTAL (III)</b>	CJ	CK	747 793		747 793	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>		CO	IA	5 475 777	4 159	5 471 618	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :			

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SAS AGRO RHIN		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : ..... 1 800 000 .....)	DA		1 800 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD			
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> BI )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH		( 8 864 )	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI		( 12 372 )	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK		9 343	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL		1 788 106	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		309	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI )	DV		3 055 399	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		531 674	
	Dettes fiscales et sociales	DY		96 130	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
<b>TOTAL (IV)</b>	EC		3 683 512		
Ecart de conversion passif*	(V)	ED			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE		5 471 618		
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		628 113		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH		309		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS AGRO RHIN		Exercice N				Néant <input type="checkbox"/> *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	540 650	FH		FI	540 650	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	540 650	FK		FL	540 650	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ		
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>					FR	540 650	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	80	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	509 605	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX		
	Salaires et traitements*					FY		
	Charges sociales (10)					FZ		
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions*					GA	4 159
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE			
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>					GF	513 846		
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>					GG	26 804		
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH	(III)	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI	(IV)	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	38 933	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>					GP	38 933		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	55 767	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>					GU	55 767		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>					GV	( 16 834)		
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>					GW	9 970		

(RENOIS : voir tableau n° 2053) \* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SAS AGRO RHIN</u>		Néant <input type="checkbox"/> *		
		<b>Exercice N</b>		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC		
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	HD		
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE		
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	13 000	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	9 343	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	HH	22 343	
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		HI	( 22 343)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK		
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	579 584	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	591 956	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		HN	( 12 372)	
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO		
	(2) Dont {	produits de locations immobilières	HY	
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont {	- Crédit-bail mobilier *	HP	
		- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH		
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ		
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK		
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	IX		
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles ( art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1		
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2		
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3			
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	obligatoires A9			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N			
Autres charges	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels		
Amortissements dérogatoires	13 000			
	9 343			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N			
	Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**Annexe légale**

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 5 471 619 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 372 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

 Règles et méthodes comptables**Titres de participations**

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

**Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

**Frais d'émission des emprunts**

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

**Produits et charges exceptionnels**

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 **Faits caractéristiques**

**Autres éléments significatifs**

Un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 13 000 € a été accordé au 31-12-2018 à la société AGRO RHIN IMMOBILIER

# In Extenso

4 rue de Copenhague  
67300 Schiltigheim  
Tél: +33 (0)3 88 18 02 00

38 boulevard de l'Europe  
67500 Haguenau  
Tél: +33 (0)3 88 73 79 90

12 rue des Genêts  
67110 Gundershoffen  
Tél: +33 (0)3 88 72 73 12

15 rue du Général de Gaulle  
67170 Brumath  
Tél: +33 (0)3 88 11 25 80

[www.inextenso.fr](http://www.inextenso.fr)  
[www.reussir-au-quotidien.fr](http://www.reussir-au-quotidien.fr)

## **AGRO RHIN**

Société par actions simplifiée

5, rue des Prés

67520 MARLENHEIM

---

## **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

## **AGRO RHIN**

Société par actions simplifiée

5, rue des prés

67520 MARLENHEIM

---

### **Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels**

Exercice clos le 31 décembre 2018

---

Aux associés de la société AGRO RHIN,

#### **Opinion**

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos statuts, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AGRO RHIN relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

#### **Fondement de l'opinion**

##### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

##### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> Janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

### **Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- **Titres de participation**

L'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des titres de participation. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées ci-dessus et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues dans la société décrites dans l'annexe concernant la détermination des dépréciations des participations, sur la base des éléments disponibles à ce jour, et mis en œuvre des tests pour vérifier par sondage l'application de ces méthodes.

### **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

### **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

### **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques,

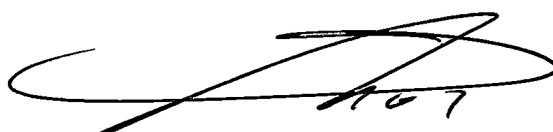
et recueil des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Schiltigheim, le 29 mars 2019

Le commissaire aux comptes

IN EXTENSO STRASBOURG-NORD



Gérard STRASSER

## Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>ACTIF</b>				
<b>CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE</b>				
<b>Immobilisations incorporelles</b>				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développemen				
Concessions, brevets et droits assimilé	38 900	2 001	36 899	
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
<b>Immobilisations corporelles</b>				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out				
Autres immobilisations corporelles	26 250	2 158	24 092	
Immobilisations en cours / Avances et	21 315		21 315	
<b>Immobilisations financières</b>				
Participations et créances rattachées	2 478 965		2 478 965	500
Autres titres immobilisés				
Prêts	2 162 555		2 162 555	722 555
Autres immobilisations financières				
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>4 727 985</b>	<b>4 159</b>	<b>4 723 825</b>	<b>723 055</b>
<b>Stocks</b>				
Matières premières et autres approvisi				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
<b>Créances</b>				
Clients et comptes rattachés	598 813		598 813	
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	93 546		93 546	
Autres créances	246		246	500 246
<b>Divers</b>				
Avances et acomptes versés sur comm				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	55 188		55 188	2 576 695
Charges constatées d'avance				
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>747 793</b>		<b>747 793</b>	<b>3 076 942</b>
Charges à répartir sur plusieurs exerci				
Prime de remboursement des obligatio				
Ecarts de conversion - Actif				
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>				
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>5 475 778</b>	<b>4 159</b>	<b>5 471 619</b>	<b>3 799 996</b>

## Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
<b>PASSIF</b>		
Capital social ou individuel	1 800 000	1 800 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-8 865	
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-12 372</b>	<b>-8 865</b>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	9 343	
<b>CAPITAUX PROPRES</b>	<b>1 788 106</b>	<b>1 791 135</b>
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
<b>AUTRES FONDS PROPRES</b>		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts		
Découverts et concours bancaires	309	97
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	309	97
Emprunts et dettes financières diverses	3 055 399	2 000 000
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	531 674	8 764
Personnel		
Organismes sociaux		
Etat, Impôts sur les bénéfiques		
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	96 130	
Etat, Obligations cautionnées		
Autres dettes fiscales et sociales		
Dettes fiscales et sociales	96 130	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance		
<b>DETTES</b>	<b>3 683 513</b>	<b>2 008 861</b>
Ecart de conversion - Passif		
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>5 471 619</b>	<b>3 799 996</b>

## Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	%	du 05/07/17 au 31/12/17 6 mois	%	Variation absolue (montant)	Var abs (%)
<b>PRODUITS</b>	<b>540 651</b>	<b>100,00</b>			<b>540 651</b>	
Ventes de marchandises						
Production vendue	540 650	100,00			540 650	
Production stockée						
Subventions d'exploitation						
Autres produits	1				1	
<b>CONSOMMATION M/SES &amp; MAT</b>	<b>509 686</b>	<b>94,27</b>	<b>8 865</b>		<b>500 822</b>	<b>NS</b>
Achats de marchandises						
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.	81	0,01			81	
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	509 606	94,26	8 865		500 741	NS
<b>MARGE SUR M/SES &amp; MAT</b>	<b>30 964</b>	<b>5,73</b>	<b>-8 865</b>		<b>39 829</b>	<b>-449,31</b>
<b>CHARGES</b>	<b>4 160</b>	<b>0,77</b>			<b>4 160</b>	
Impôts, taxes et vers. assim.						
Salaires et Traitements						
Charges sociales						
Amortissements et provisions	4 159	0,77			4 159	
Autres charges						
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>26 805</b>	<b>4,96</b>	<b>-8 865</b>		<b>35 669</b>	<b>-402,38</b>
Produits financiers	38 934	7,20			38 934	
Charges financières	55 768	10,31			55 768	
<b>Résultat financier</b>	<b>-16 834</b>	<b>-3,11</b>			<b>-16 834</b>	
Opérations en commun						
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>9 971</b>	<b>1,84</b>	<b>-8 865</b>		<b>18 835</b>	<b>-212,48</b>
Produits exceptionnels						
Charges exceptionnelles	22 343	4,13			22 343	
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-22 343</b>	<b>-4,13</b>			<b>-22 343</b>	
Participation des salariés						
Impôts sur les bénéfices						
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>	<b>-12 372</b>	<b>-2,29</b>	<b>-8 865</b>		<b>-3 508</b>	<b>39,57</b>

## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS AGRO RHIN

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 5 471 619 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 12 372 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 31/12/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 26 décembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

L'entreprise pratique l'amortissement dérogatoire pour bénéficier de la déduction fiscale des amortissements en ce qui concerne les immobilisations dont la durée d'utilisation comptable est plus longue que la durée d'usage fiscale.

 Règles et méthodes comptables

### Titres de participations

Les titres de participation sont évalués à leur coût d'acquisition y compris les frais accessoires.

Un amortissement dérogatoire est alors constaté afin de tenir compte de l'amortissement de ces frais accessoires.

La valeur d'inventaire des titres correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée en fonction de l'actif net de la filiale, de sa rentabilité et de ses perspectives d'avenir. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure au coût d'acquisition, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

 **Faits caractéristiques**

**Autres éléments significatifs**

Un abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune pour un montant de 13 000 € a été accordé au 31-12-2018 à la société AGRO RHIN IMMOBILIER

## Notes sur le bilan

## Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		38 900		38 900
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>38 900</b>		<b>38 900</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		26 250		26 250
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours		21 315		21 315
- Avances et acomptes				
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>47 565</b>		<b>47 565</b>
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	500	2 478 465		2 478 965
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	722 555	1 440 000		2 162 555
<b>Immobilisations financières</b>	<b>723 055</b>	<b>3 918 465</b>		<b>4 641 520</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>723 055</b>	<b>4 004 930</b>		<b>4 727 985</b>

## Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
<b>Ventilation des augmentations</b>				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	38 900	47 565	3 918 465	4 004 930
Apports				
Créations				
Réévaluations				
<b>Augmentations de l'exercice</b>	<b>38 900</b>	<b>47 565</b>	<b>3 918 465</b>	<b>4 004 930</b>
<b>Ventilation des diminutions</b>				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions				
Scissions				
Mises hors service				
<b>Diminutions de l'exercice</b>				

## Notes sur le bilan

## Immobilisations financières

## Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SAS MANAGER 82200 MOISSAC	125 000	726 131	100,00	523 078
SASU AGRO RHIN IMMOBILIER 67520 MARLENHEIM	500	381	100,00	381
- Participations (détenues entre 10 et 50% )				

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	125 500	125 500	2 162 555		
- Participations (détenues entre 10 et 50% )					
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françai					
- Autres participations étrangè					

## Notes sur le bilan

## Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles		2 001		2 001
<b>Immobilisations incorporelles</b>		<b>2 001</b>		<b>2 001</b>
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier		2 158		2 158
- Emballages récupérables et divers				
<b>Immobilisations corporelles</b>		<b>2 158</b>		<b>2 158</b>
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>4 159</b>		<b>4 159</b>

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 855 160 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts	2 162 555		2 162 555
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	598 813	598 813	
Autres	93 792	93 792	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
<b>Total</b>	<b>2 855 160</b>	<b>692 605</b>	<b>2 162 555</b>
Prêts accordés en cours d'exercice	1 440 000		
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Capitaux propres

## Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 800 000,00 euros décomposé en 180 000 titres d'une valeur nominale de 10,00 euros.

## Notes sur le bilan

## Provisions réglementées

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Reconstitution des gisements pétroliers				
Pour investissements				
Pour hausse des prix				
Amortissements dérogatoires		9 343		9 343
Prêts d'installation				
Autres provisions				
<b>Total</b>		<b>9 343</b>		<b>9 343</b>
<b>Répartition des dotations et reprises</b>				
Exploitation				
Financières				
Exceptionnelles		9 343		

## Dettes

## Notes sur le bilan

## Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 683 513 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine	309	309		
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	3 055 399			3 055 399
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	531 674	531 674		
Dettes fiscales et sociales	96 130	96 130		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>3 683 513</b>	<b>628 114</b>		<b>3 055 399</b>
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 055 399			
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

## Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FAC NON PARVENUES	16 200
BANQUE - INTERETS COURRUS A PAYER	309
<b>Total</b>	<b>16 509</b>

## Notes sur le compte de résultat

## Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires			
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services			
Ventes de marchandises			
Produits des activités annexes	540 650		540 650
<b>TOTAL</b>	<b>540 650</b>		<b>540 650</b>

## Charges et produits d'exploitation et financiers

## Rémunération des commissaires aux comptes

## Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 4 600 euros

Honoraire des autres services : 0 euros